

RAPPORT

Construire la **résilience** **territoriale** pour anticiper les **chocs à venir**

Coordination «bouclier anti-Covid»
des maires franciliens (COMIF)

Luc Carvounas (maire d'Alfortville) ; **Christian Métairie** (maire d'Arcueil) ;
Régis Charbonnier (maire de Boissy-Saint-Léger) ; **Sylvine Thomassin**
(ancienne maire de Bondy) ; **Patrick Douet** (maire de Bonneuil-sur-Marne) ;
Hélène de Comarmond (maire de Cachan) ; **Jean-Paul Jeandon** (maire de
Cergy-Pontoise) ; **Maud Tallet** (maire de Champs-sur-Marne) ; **Rafika Rezgui**
(maire de Chilly-Mazarin) ; **Olivier Klein** (maire de Clichy-sous-Bois) ;
Laurent Cathala (maire de Créteil) ; **Jean-Philippe Gautrais** (maire de Fon-
tenay-Sous-Bois) ; **Marie Chavanon** (maire de Fresnes) ; **Jean-Pierre Blazy**
(maire de Gonesse) ; **Lionel Benharous** (maire des Lilas) ; **Laurent Baron**
(maire du Pré-Saint-Gervais) ; **André Yuste** (maire de Lognes) ; **Michel**
Lebouc (maire de Magnanville) ; **Olivier Thomas** (maire de Marcoussis) ;
Patrick Jarry (maire de Nanterre) ; **David Ros** (maire d'Orsay) ; **Paul Miguel**
(ancien président du Territoire « Paris Vallée de la Marne ») ; **Gilles Bord** (maire
de Pontault-Combault) ; **Stéphane Raffali** (maire de Ris-Orangis) ; **Patrick**
Haddad (maire de Sarcelles) ; **Stéphane Blanchet** (maire de Sevran) ;
Jean-Claude Kennedy (ancien maire de Vitry-sur-Seine)

Préface

La crise sanitaire provoquée par l'épidémie de la Covid-19 au printemps 2020 nous a révélé deux enseignements majeurs en matière d'action publique : les politiques publiques menées aux échelons de proximité – au premier chef desquels la Commune – ont permis d'agir avec réactivité et efficacité pour répondre à la crise ; d'un autre côté, l'État central est demeuré trop rigide et son administration trop ankylosée pour s'adapter à chaque spécificité territoriale dans cette situation exceptionnelle.

Les maires sont devenus ainsi les chefs d'orchestre de la construction d'une véritable *résilience territoriale*, qui vise à mieux anticiper et surmonter les chocs environnementaux, sanitaires, économiques et sociaux.

Cette réflexion devra d'ailleurs s'intégrer dans une prochaine – et attendue – réforme de la décentralisation, qui devra affirmer encore davantage la capacité d'action de l'échelon local.

En Île-de-France, région fortement impactée par l'épidémie et ses conséquences économiques et sociales, nous avons décidé de constituer une coordination de près de trente Communes afin d'échanger nos bonnes pratiques et de partager nos difficultés rencontrées durant la gestion de la crise sanitaire.

Nos villes ont démontré quotidiennement leur caractère essentiel par la mise en œuvre d'actions concrètes et innovantes avec l'accueil continu du public dans nos centres municipaux de santé comme des personnes fragilisées enregistrées dans nos centres communaux d'action sociale (CCAS) ; avec la livraison des repas pour nos personnes âgées dépendantes ; avec l'accompagnement effectif de nos commerçants tout en s'assurant que nos habitants trouvent de quoi effectuer leurs courses de première nécessité à distance raisonnable de leur domicile ; avec la mise en place d'offres numériques accessibles à tous grâce à l'action de nos médiathèques...

Forts du constat de cette efficacité locale commune, nous avons aussi souhaité émettre des propositions politiques ambitieuses qui visent à nous engager, nous les Villes, mais aussi qui expriment de fortes attentes vis-à-vis de l'État.

Elles sont guidées par la volonté de réduire la fracture inégalitaire, d'inventer de nouvelles solidarités territoriales, de réarmer nos services publics, de financer la relance économique et sociale par la consommation et la commande publique et d'adapter nos territoires aux nouveaux usages et modes de vie.

Nous, les Villes, nous engageons donc, par exemple, à placer 10 % de nos agents en télétravail pour améliorer leurs conditions de vie et protéger davantage l'environnement, ou à constituer des « réserves citoyennes locales » pour catalyser et pérenniser l'engagement citoyen exemplaire qui s'est exprimé durant la crise sanitaire.

Mais, puisque nous envisageons notre relation à l'État dans un cadre de confiance, nous lui demandons de compenser nos pertes de recettes fiscales locales pour rester des leviers importants de la relance du pays, ou encore de doter chaque enfant – au plus tard à son arrivée en 6^e – d'un équipement numérique pour lutter contre les inégalités trop importantes en la matière.

Pour anticiper les chocs futurs, chacun doit assumer sa charge, l'État comme les collectivités locales. Nous y sommes prêts et nous l'avons démontré.

Nous partageons ici et enfin une conviction commune : il est plus que temps de bâtir concrètement le projet politique de la *résilience territoriale*.

**Les maires de la COMIF
signataires du Livre blanc**

Introduction

Durant la crise sanitaire qu'a traversée notre pays avec l'épidémie de la Covid-19, nos Villes sont demeurées en première ligne pour protéger les Françaises et les Français et répondre à leurs nombreuses inquiétudes.

Dans ce contexte, il faut bien l'admettre, maires, élus, présidents d'intercommunalités, administrations locales et agents municipaux n'ont compté ni les risques ni leurs heures pour assurer une réponse politique immédiate de proximité.

Nous avons constaté que nos « premiers de cordées » – premières victimes de l'épidémie – étaient bien souvent les mêmes que ceux qui venaient garnir les rangs du mouvement des « gilets jaunes » : nos soignants, nos pompiers, nos policiers, nos caissiers, nos routiers, nos éboueurs, nos agents et élus locaux...

Anticipant les conséquences économiques et sociales provoquées par cette crise dans notre région francilienne, nous tirons un signal d'alarme car nos communes sont socialement très exposées à court terme, à cause d'un contexte social-économique désastreux, à moyen terme, car nous ne sommes pas à l'abri d'un nouvel épisode pandémique.

Les inégalités entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres de notre territoire en font le plus inégalitaire de France. De surcroît, notre région a été l'une des plus touchées par l'épidémie tout en étant le moteur économique de notre pays.

Il est donc vital que notre territoire – poumon national et européen, dont nos collectivités constituent le principal maillage – se redresse rapidement en préparant sans attendre l'après-confinement et ses suites.

De plus, si la question de la responsabilité des défaillances sanitaires de l'État doit se poser, nous souhaitons avant tout préparer collectivement nos villes franciliennes à vivre dans le monde post-Covid, pour qu'elles amortissent les chocs

économiques et sociaux à venir tout en devenant demain des villes résilientes.

Pour gérer la grave crise économique et sociale qui s'annonce, les collectivités locales sont prêtes à prendre leur part et leurs responsabilités ; mais l'État doit prendre les siennes.

Pour ne citer que quelques exemples : il doit nous aider à distribuer des repas aux trois millions d'enfants pauvres de ce pays ; il doit nous permettre de créer des fonds de secours pour nos commerces de proximité qui s'écroulent ; il doit renforcer son soutien à nos tissus associatifs locaux ; il doit nous accorder une dotation sanitaire exceptionnelle pour faire face à la sortie de crise...

Afin de relever ces défis qui s'imposent à nous, une Coordination « bouclier anti-Covid » des maires franciliens (COMIF) s'est constituée. Il s'agit pour nous de réussir l'après-déconfinement et amortir la crise économique et sociale à venir.

Alors que les maires sont, notamment en temps de crise, les élus auxquels les Français accordent le plus leur confiance, il est temps pour l'État d'accorder enfin la sienne aux maires. Bien plus qu'une coopération, c'est un principe d'action commune qui s'impose désormais entre l'État et nos Villes.

À la subordination doit désormais succéder la coordination.

À la dépendance doit désormais succéder l'autonomie.

À la défiance doit désormais succéder la confiance.

Pourtant, depuis le début de cette crise sans précédent, les initiatives locales n'ont pas été assez soutenues, quand elles n'ont pas été tout simplement freinées par l'État. L'achat de masques ou la mise en place de mesures barrières spécifiques à l'environnement local n'ont pas toujours été compris par les services préfectoraux.

Il devient donc urgent de coordonner nos initiatives et de les porter collectivement quand cela est possible. Cette crise exige que nous travaillions ensemble à l'émergence d'une nouvelle gouvernance.

Aussi, avec plus de 30 villes franciliennes – réparties dans l'ensemble des départements de notre région et représentant plus d'un million d'habitants –, nous avons constitué le 18 avril dernier la « Coordination bouclier anti-Covid » des maires franciliens (COMIF), pour que notre Région s'arme pour :

- lutter contre les effets sanitaires, sociaux et économiques du virus ;
- mutualiser les bonnes pratiques locales d'accompagnement des habitants durant le confinement ;
- préparer les mesures qui rendront possible le déconfinement et permettront d'accompagner ses conséquences économiques et sociales.

Tel est l'objet de ce Livre blanc : recenser les politiques publiques innovantes mises en place dans nos Villes durant la crise épidémique ; revenir sur les dysfonctionnements que nous avons pu rencontrer, notamment dans notre relation avec l'État ; présenter nos propositions et nos préconisations pour répondre à la crise économique et sociale post-Covid et pour dessiner les contours de la future *résilience territoriale* que nous voulons bâtir dans nos Villes.

Des villes « refuges » dans la crise sanitaire : focus sur nos bonnes pratiques

Durant la crise sanitaire, nos villes n'ont eu de cesse d'être réactives et inventives pour répondre le plus efficacement possible aux bouleversements engendrés par la situation épidémique. Fourniture de masques, politiques de solidarité, maintien des liens éducatifs et intergénérationnels, protection de nos populations, accompagnement de nos commerces de proximité, nous avons répondu présents sur tous les fronts.

Nos villes ont bien souvent fait figure de « refuges », compte tenu des nombreux manquements de l'État comme des dysfonctionnements rencontrés par nos Communes dans leurs relations avec le pouvoir central.

Cette présentation non exhaustive de plusieurs bonnes pratiques mises en œuvre par des Villes de la COMIF durant la crise sanitaire illustre l'ampleur du travail réalisé par nos Communes et leurs agents.

Plus qu'un plaidoyer pour l'action locale, ces exemples démontrent plus que jamais l'action utile, efficace, quotidienne de nos services publics.

Alors que l'État a continuellement abaissé les dotations aux collectivités locales – nous privant ainsi de précieux moyens rendus toujours plus nécessaires par l'élargissement de notre champ d'action –, ce rappel de nos actions témoigne de la nécessité de revoir de fond en comble la relation entre l'État et ses territoires, que ce soit en matière de gouvernance, de financements, d'expérimentation ou de solidarités territoriales.

ALFORTVILLE (94)

Faciliter la vie quotidienne et les démarches administratives

Une cellule de veille téléphonique a été activée dès le début de la crise sanitaire. Cette cellule permet, à l'aide d'une « foire aux questions » mise à jour quotidiennement, de répondre aux nombreuses questions de nos administrés.

Des attestations de déplacement, en version papier, ont été déposées tous les jours devant la mairie à destination de ceux qui ne possèdent pas d'imprimante.

Protéger nos populations

90 000 masques ont été distribués à la population dont 9 000 masques de taille enfant ; 100 bénévoles ont été mobilisés pour confectionner des masques alternatifs.

Une adresse mail institutionnelle dédiée a été créée pour que la population et les commerçants de la ville puissent se mobiliser dans le cadre de la conception des masques alternatifs.

Une infirmière, un infirmier et deux agents des services hospitaliers (par Ehpad) ont été recrutés pour faire face à cette situation exceptionnelle.

Pour faire respecter les règles de confinement, la police municipale a réalisé en moyenne 1 000 contrôles par semaine, pour environ 150 verbalisations, aidée de la police nationale.

Placer la solidarité au cœur de notre action

Des masques ont été donnés aux personnels soignants mais également aux hôpitaux. 5 000 masques ont ainsi été distribués afin de permettre aux professionnels de travailler. Des blouses de protection ont également été fournies à l'hôpital Henri-Mondor.

Les soignants qui en font la demande peuvent bénéficier de la gratuité des parkings. De plus, le stationnement sur l'ensemble de la ville est gratuit depuis le premier jour du confinement.

Une distribution de 100 chèques de services à l'attention des plus démunis, en lien avec Emmaüs et la Croix-Rouge, a été réalisée. 150 nouveaux chèques de services, pour un total de 15 000 euros, vont prochainement être distribués.

De même, une distribution de 300 kilos de fruits et légumes est organisée en partenariat avec le Conseil départemental, les Petits Frères des pauvres et la Croix-Rouge. Cette distribution touche les familles les plus démunies identifiées par le service scolaire.

Assurer la continuité éducative

Tous les jours, les enfants du personnel soignant, des pompiers, des policiers, etc., sont accueillis dans nos établissements scolaires prévus à cet effet. La proposition de garde a également été formulée à nos commerçants pendant les périodes de vacances scolaires.

Suite à l'interruption de la restauration scolaire depuis la fermeture des établissements, la Ville a décidé de mettre en place un plan de solidarité communale à destination des familles les plus précaires.

Conserver le lien avec nos aînés

Des tablettes numériques ont été mises à disposition dans nos Ehpad afin que les résidents puissent conserver un lien avec les familles.

En moyenne, les agents du CCAS passent quotidiennement entre 50 et 100 appels aux seniors. Ce lien social est également maintenu les week-ends. Afin d'aider les agents du CCAS, des élus municipaux appellent régulièrement 45 seniors qui ont émis le souhait d'être appelés pour être soutenus moralement.

Un repas festif de Pâques et du 1^{er} Mai a été distribué aux résidences ainsi que dans nos Ehpad.

Accompagner et soutenir nos commerces de proximité

La Commune a mené conjointement avec l'association des commerçants de la ville (CAPA) et la CCI des actions pour faciliter les démarches de nos commerçants pour obtenir les aides de l'État mises en place dans le cadre du fonds de solidarité. De plus, une campagne de crowdfunding a été créée pour soutenir nos entreprises et nos commerçants.

Pour aider nos commerçants à surmonter cette crise, les droits de voirie et la taxe sur les enseignes ont été exonérés pour la période.

Enfin, une liste des commerçants restés ouverts a été diffusée quotidiennement au public depuis le début de la crise sanitaire.

Faire vivre la culture malgré le confinement

L'enveloppe globale des subventions aux associations a été maintenue et les intermittents du spectacle qui devaient être embauchés au troisième trimestre 2020 verront leur rémunération maintenue.

Dans un contexte plutôt anxiogène, la Ville a proposé des « concerts au balcon » grâce à ses artistes locaux, rémunérés pour leur performance.

Récompenser nos agents municipaux pour les remercier de leur engagement

La Ville a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle aux agents municipaux impliqués dans la gestion de crise et engagés au quotidien sur le terrain.

BOISSY-SAINT-LÉGER (94)

Trois grands principes ont guidé notre action pour répondre à notre échelle à la crise épidémique :

- 1) **Assurer la continuité du service public dans le respect des mesures préventives.**
- 2) **Assurer une « veille sociale et de solidarité » auprès des publics fragiles et isolés.**
- 3) **Proposer des mesures d'urgence et innovante adaptées dans à la situation de crise sanitaire.**

Stationnement : le stationnement payant a été suspendu ainsi que la verbalisation des zones bleues.

Marché : après une demande de dérogation circonstanciée auprès de la préfecture avec un engagement précis sur les mesures de sécurité à respecter, un « drive » a été mis en place (mardi matin) avec une réouverture (vendredi matin) dans un respect strict du cahier des charges préfectoral (horaires adaptés, personnel et élus mobilisés pour le filtrage et la régulation de la fréquentation, mesures d'information de la population, distanciation et consignes d'espace-ment entre clients, friction hydroalcoolique des mains des clients à l'entrée et à la sortie, barrières, sens de circulation unique obligatoire, respect de mesures strictes pour commerçants avec l'obligation de port du masque...). La facturation et les différés ont été suspendus pour le paiement du mois de mars. La Ville supporte seule le coût des personnels communaux mobilisés pour assurer la sécurité et le respect des consignes sanitaires.

Garde d'enfant pour le personnel soignant : un service de garde gratuit des enfants de personnels soignants et du personnel luttant contre la Covid-19 (pompiers, forces de l'ordre, pompes funèbres) a été assuré ainsi qu'un service de minibus pour le ramassage scolaire pour les enfants des personnels non véhiculés.

Service éducation loisirs : des mails de liens d'informations pédagogiques ont été envoyés aux familles. De plus, pour lutter contre la fracture numérique, des tablettes numériques ont été offertes à des

familles en difficulté avec un parrainage éducatif à distance pour assurer la continuité scolaire. Cette opération a été réalisée en partenariat avec l'Unicef.

Réouverture des écoles : des conseils d'école ont été réunis avec, sur la base du protocole sanitaire national, l'élaboration d'un protocole sanitaire adapté à la configuration locale de chaque école de la ville. Les décisions ont été prises en concertation avec toute la communauté éducative de la ville pour une date de réouverture éventuelle des écoles maternelles et élémentaires décalée au 25 mai.

Agence postale communale : l'ouverture a été maintenue à raison de deux demi-journées avec le concours de fonctionnaires volontaires dans le respect des gestes barrières.

Accueil général en mairie : une permanence téléphonique a été mise en place et des réponses adaptées par mails ont été envoyées pour toute demande urgente aux horaires d'ouverture habituels de la mairie.

Permanence de l'état civil : une permanence téléphonique pour les déclarations d'état civil et les opérations funéraires a été mise en place.

Accompagnement des commerçants : un système de « drive » a été coordonné par la municipalité avec la mise en relation des clients et des commerçants. La population a été informée des réouvertures. Des masques ont été distribués aux commerçants. Un soutien particulier a été apporté au chocolatier pour les fêtes de Pâques et au fleuriste pour le 1er Mai avec distribution au marché et une promotion sur les ventes à emporter.

Séniors : via le CCAS ont été mis en place une organisation de portage des repas et un système de livraison gratuite de courses et de médicaments à domicile par des agents communaux volontaires.

Direction des affaires culturelles : un contenu en ligne gratuit pour divertir les enfants et les adultes (jardinage, spectacles en *replay*, visites virtuelles de musées...) a été proposé via la newsletter et les réseaux sociaux de la Ville.

Protection de la population via la distribution de masques : avec l'aide du Département du Val-de-Marne et du Territoire GPSEA, tous les professionnels de santé, pharmaciens, les foyers (ADOMA et DOMUS) de la ville et les agents municipaux

mobilisés sur le terrain ont été dotés de masques chirurgicaux en priorité. Des masques en tissu lavables et réutilisables ont été livrés à domicile aux habitants qui en avaient fait préalablement la demande par préinscription sur le site de la Ville et *via* un coupon réponse distribué au marché et dans toutes boîtes aux lettres. Des masques en tissu ont été fabriqués par les associations de la ville dans le respect des normes AFNOR et distribués aux bénéficiaires du CCAS, du centre social et des foyers.

Soutien psychologique : un partenariat avec l'Association APCE 94 a été noué pour la mise en place de permanences téléphoniques de soutien psychologique (deux jours par semaine) pour les familles afin de faire de la prévention sur les conséquences du confinement sur la cellule familiale et sur les violences conjugales et intrafamiliales (une victimologue spécialisée sur les questions de l'enfance en danger a été mobilisée).

Police municipale : elle a veillé à la sécurité et au respect des gestes barrières et aux règles de confinement. Elle a également apporté son soutien à la sécurité aux services de La Poste pour la période des versements des minimas sociaux.

Information à la population : *via* le site Internet et les réseaux sociaux de la Ville, des informations actualisées et mises à jour quotidiennement ont été relayées ainsi que des mesures utiles, pratiques, des conseils sanitaires... Un bulletin d'information spécial confinement/Covid-19 de six pages pour les habitants a été réalisé reprenant infos et adresses utiles, mesures spéciales prises par la Ville, conseils sanitaires, informations sur les commerçants et a été distribué tous les vendredis matins au marché.

Centre social : une veille sociale et téléphonique des bénéficiaires a été mise en place ainsi qu'une permanence d'écrivain public à distance. Des propositions de cours de français en visioconférence ont également vu le jour. Des temps d'échanges avec la référente famille du centre en visioconférence sur des thématiques liées à la parentalité ont aussi été proposés.

Alimentation : des colis alimentaires solidaires *via* les associations QPV ont été réalisés en faveur des foyers ADOMA/CADA. Le Département a aussi proposé des aides pour les denrées alimentaires. Quant

à MSA Île-de-France, elle a distribué des paniers achetés à des producteurs locaux pour les familles en difficulté.

Logistique : un soutien logistique de la Ville a été apporté avec des prêts de locaux et des véhicules.

Services municipaux : un plan de continuité d'activité pour assurer nos missions essentielles a été réalisé. Le déconfinement a été préparé avec l'élaboration d'un plan de reprise d'activité partagé avec les agents des services et les représentants du personnel avec une priorité faite au travail à distance. Des services et des points d'accueil avec équipements EPI et protections ont été aménagés.

Chantiers et entreprises : ils ont été interrompus dans des temporalités différentes. La facturation RODP a été suspendue pour la période d'arrêt des chantiers. Une remise de 10% de la TLPE 2020 a été faite pour l'ensemble des entreprises. Toutes les factures ou les situations intermédiaires de nos fournisseurs ont été réglées immédiatement.

CACHAN (94)

Dans un contexte d'incertitude quant aux mesures du gouvernement face à la crise sanitaire et afin d'anticiper l'inévitable confinement, la maire a pris la décision dès le 24 février 2020 de constituer une cellule de crise afin de préparer les services municipaux à cette période. Cette cellule de crise se réunit quotidiennement depuis, sous la présidence de la maire, pour prendre chaque jour les décisions nécessaires à la gestion de la crise sanitaire.

La continuité des services publics

La Ville a déclenché son plan de continuité de services afin de permettre la poursuite des missions de service public les plus urgentes. Une centaine d'agents présents *in situ* et 45 en télétravail assurent les missions du mieux possible dans les domaines de la santé (centre médico-social), la sécurité (police municipale), l'état civil, la propreté urbaine, la collecte, le service d'aide à domicile (SAD), le fonctionnement de la résidence du Moulin (RPA), la direction du développement social (DDS), la communication... En outre, les missions supports, telles que le service informatique, le secrétariat général, la DRH ont œuvré afin que tous ces services puissent être opérationnels. En dépit du confinement et de ses conséquences en matière de transports, ce sont au total pas moins de 360 agents qui sont mobilisés durant cette période.

L'accueil dans une école et une crèche des enfants des personnels soignants et de sécurité

Un accueil des enfants du personnel soignant et de sécurité (police, pompiers) a été organisé dans les crèches et dans les écoles afin de permettre aux parents de pouvoir exercer leurs missions, indispensables dans la situation actuelle.

Le soutien aux publics fragiles

Afin d'étendre son aide aux personnes isolées ou vulnérables, et afin de gagner en réactivité, la Ville a constitué très tôt un service de soutien sanitaire et

d'écoute. Ce service, dédié au recueil des demandes et à l'écoute des Cachanais et des Cachanaises en difficulté, a pu diligenter des missions de soutien et d'assistance, effectuées par des renforts constitués de volontaires (agents, citoyens, élus).

Une attention particulière a été portée aux publics seniors. Les agents de la Ville et du CCAS ont régulièrement contacté les personnes inscrites sur le registre canicule par téléphone (à raison de trois fois par semaine) afin de leur transmettre des informations sur la Covid-19 et identifier une situation pouvant être plus fragile. La Ville a étendu ses appels en direction de publics fragiles face à l'épidémie, en proposant de l'aide aux 1 800 habitants qui participent aux activités seniors de la Ville et qui peuvent, dans la situation de confinement, se trouver en difficulté. Elle a, par ailleurs, été attentive aux personnes en situation de handicap qui peuvent dans cette situation exprimer des besoins spécifiques.

Le service d'aide à domicile (SAD) et le portage de repas ont été maintenus et même augmentés en mettant une priorité sur les personnes âgées isolées ayant besoin de soins. De nouveaux besoins ont pu être identifiés (comme les toilettes) et assurés par le SAD et le service d'appui sanitaire a pu proposer des missions complémentaires en matière de courses et de ménages au bénéfice de ces personnes.

Une attention spécifique a été portée à la résidence du Moulin, pour accompagner la mise en place du confinement, en incitant les résidents qui sont autonomes à bien respecter les gestes barrières et le confinement. Le système de repas collectifs a été suspendu, ainsi que les activités, et des plateaux ont été livrés directement dans les appartements.

En matière d'aide alimentaire, la distribution alimentaire d'urgence *via* l'épicerie solidaire s'est poursuivie et a été élargie aux familles disposant de bas revenus (appartenant à la catégorie H du quotient familial) à qui ont été distribués des bons alimentaires.

Le centre médico-social

Devançant le flux de personnes susceptibles d'être infectées par la Covid-19, le centre médico-social a très tôt adapté son fonctionnement afin de répondre à ces nouvelles exigences découlant de la crise

sanitaire sur le plan local. Son organisation a été modifiée, pour à la fois poursuivre son action habituelle et créer également un accueil spécifique permettant de recevoir les patients susceptibles d'avoir la Covid-19. Outre cette réorganisation interne, le centre médico-social (CMS) a initié des consultations dématérialisées permettant ainsi de diminuer les flux physiques de patients. Après avis téléphonique ou de téléconsultation par un médecin, un dentiste, ou une infirmière (selon le motif de l'appel), un minimum de personnes est convoqué à horaire fixe pour un examen physique au CMS. L'idée est de minimiser le risque de transmission épidémique. Ainsi, seules les personnes pour lesquelles le médecin, le dentiste ou l'infirmière souhaite faire une évaluation « physique » suite à l'entretien téléphonique ou la téléconsultation peuvent se rendre au CMS. Ainsi, de façon hebdomadaire, le CMS a pu assurer en médecine générale 50 consultations présentes pour 100 téléconsultations, et en spécialité 20 consultations présentes pour 15 téléconsultations. L'infirmier a pu assurer 10 actes par semaine.

La police municipale

En lien direct avec la police nationale et la gendarmerie nationale, la police municipale a veillé au respect des règles du confinement. La pédagogie et la prévention ont été privilégiées afin de sensibiliser les Cachanaises et les Cachanais aux règles découlant du confinement. Les agents ont été également mobilisés pour les interventions liées aux violences conjugales et intrafamiliales particulièrement exacerbées en cette période.

Des actions de soutien et de solidarité auprès de différents publics

Compte tenu de la recrudescence des violences faites aux femmes, une communication spécifique a été développée afin que les victimes puissent avoir connaissance des numéros d'urgence (l'APCE 94 ou le 3919, numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences) et des dispositifs opérationnels permettant une prise en charge des victimes (Tremplin 94) ; la responsable de la prévention est particulièrement mobilisée pour accompagner ces situations de détresse.

Avec l'épidémie de la Covid-19, de nombreux foyers accusent une baisse de revenus et peuvent se retrouver en difficulté pour payer leur loyer. Afin d'aider ces personnes à faire face à ces situations, Cachan Habitat a mis en place une cellule d'écoute et de soutien afin de trouver des solutions adaptées à chaque situation. De même, la maire et la présidente de Cachan Habitat ont porté, par voie de courrier, à la connaissance des locataires l'ensemble des dispositifs sociaux et aides existants au niveau de la Ville, du Département ou de l'État. Une démarche similaire a été initiée par Valophis, avec un courrier adressé à chacun des locataires par son président et le président du Conseil départemental du Val-de-Marne.

La DDS et la chargée de la mission Handicap, dans le cadre de l'épidémie de la Covid-19, ont pris contact avec les bénévoles de la mission Handicap et le groupe handicap citoyen de la Ville pour prendre des nouvelles de leurs proches en situation de handicap ou d'eux-mêmes afin de connaître leurs besoins quotidiens (courses, etc.) et mettre en place des solutions adaptées.

La Ville est également venue en soutien des Ehpad. Depuis le début de la crise, les résidences accueillant des personnes âgées sont durement touchées. La Ville a mis en place des relations régulières avec les directeurs pour apporter autant que possible son soutien aux établissements. Elle est intervenue auprès de l'ARS pour que le matériel de protection des agents soit fourni aux Ehpad et pour que les résidents, comme les agents, soient systématiquement testés, de manière à gérer au mieux l'évolution de l'épidémie. Elle a lancé un appel au don de matériel médical et a fourni près de 2 000 protections aux personnels de santé de ces établissements (90 kits de protection, 500 charlottes, 500 tabliers jetables, 1 100 surchaussures).

Le service communication a créé un groupe d'entraide sur Facebook afin que des initiatives de Cachanaises et de Cachanais puissent se mettre en place et que les Cachanaises et les Cachanais puissent également échanger en toute sécurité. Le service de communication a également mis en œuvre une plateforme permettant la mise en relation de personnes souhaitant se rendre des services mutuels, avec une sectorisation par quartier, permettant ainsi de limiter les déplacements.

Un dispositif d'écoute parentalité a été mis en place (du lundi au vendredi). Ce service, piloté par les professionnels du RAM, propose une écoute neutre et empathique sur toutes les questions en lien avec la parentalité à destination des personnes ayant des enfants de zéro à trois ans.

Le soutien aux commerces et aux entreprises locales

Un système de livraison a été mis en place par les commerces avec une priorité donnée aux personnes fragiles. Les commerçants désireux de participer à ce dispositif ont été contactés et une liste des contacts de ceux qui ont accepté est publiée sur le site et a fait l'objet d'une communication sur les réseaux sociaux.

Un système de « drive » a été co-construit avec les commerçants du marché. La Ville a accompagné les commerçants dans la mise en place d'un service de commandes et de « drive » (uniquement sur commande) dans la cour de la Grange Gallieni. Un étal primeur a été installé deux fois par semaine dans le parking Léo-Lagrange pour accroître l'offre en produits frais dans les quartiers sud.

Afin d'aider les entreprises cachanaises à faire face à la crise, la Ville a relayé les dispositifs proposés par le gouvernement et les collectivités par un courrier envoyé aux entreprises. Plus concrètement, la Ville a souhaité limiter les charges pesant sur les entreprises et les commerces. Ainsi, les commerces disposant d'une terrasse se verront exonérés des droits y attendant pour la totalité de l'année 2020. Il en est de même pour les droits de place des commerçants du marché. Les commerces louant des locaux qui appartiennent à la Ville seront exonérés totalement ou partiellement du paiement des loyers. Ces mesures permettront de créer une respiration et d'éviter un étranglement de nos commerçants cachanais.

Afin de faciliter le quotidien des commerçants, la Ville et les commerçants se sont coordonnés pour informer les Cachanaises et les Cachanais de leur activité et leur donner une bonne visibilité. De nombreuses informations sont présentes sur le site de la Ville mais aussi sur les réseaux sociaux sur la page « Les commerces de Cachan centre ». Pour garantir des conditions de sécurité maximales aux commerçants, la Ville a remis, avec le soutien de la Région, à

chaque commerce de proximité une boîte de cinquante masques chirurgicaux en avril 2020.

La protection de la population via la fourniture des masques

Très tôt, la Ville a eu le souci d'apporter un maximum de sécurité aux agents exerçant des missions de proximité, en extérieur et en contact avec le public. À cette fin, et après avoir sécurisé les bureaux de vote lors du premier tour grâce à un stock de gel hydroalcoolique et des dispositifs dédiés, elle a alimenté un stock suffisant de masques dans un contexte de pénurie extrême. Sur ses propres stocks ou avec l'aide du Département ou de la Région, elle a également effectué des dons (parfois réguliers) de masques aux pharmacies, aux commerçants au CCAS ou aux médecins libéraux et aux structures municipales tels que le SAD et le CCAS.

Une communication spécifique pour informer les Cachanaises et les Cachanais

Des activités culturelles, sportives ou des suggestions de jeux ont été relayées sur les supports de communication de la Ville. Un numéro spécial du *Mag de Cachan* a été réalisé sous format dématérialisé pour renforcer l'information des Cachanaises et des Cachanais sur la situation.

CRÉTEIL (94)

Créteil, bouclier sanitaire et soutien continu à l'hôpital public

En première ligne depuis le début de la crise sanitaire, l'hôpital public et le personnel soignant ont joué et continue de jouer un rôle fondamental dans la lutte contre l'épidémie. À Créteil, l'attachement aux enjeux de la filière santé, la solidarité envers le personnel soignant et le soutien aux établissements hospitaliers ne sont pas nouveaux. Aussi, face à la gravité de la crise et fidèle à son engagement continu pour l'hôpital public, la Ville s'est mobilisée durant plus de deux mois auprès des personnels soignants.

Les établissements hospitaliers et les professionnels de santé de ville ont été confrontés depuis le début de la crise sanitaire à des difficultés d'approvisionnement en matériel et équipements de protection particulièrement marquées. Face à ce constat, la Commune s'est proposée, en lien avec ses partenaires locaux et en complément de l'action de l'État et des hôpitaux, d'apporter une aide matérielle, logistique et financière afin de renforcer la première ligne des soignants pleinement engagés pour lutter contre l'épidémie.

La distribution de masques et de visières de protection

La Ville s'est ainsi mobilisée pour collecter, renforcer, fluidifier et cibler la distribution d'équipement de protection à l'ensemble des personnels soignants et des professionnels de santé intervenant sur la ville ainsi que pour les acteurs engagés en seconde ligne. Ce sont ainsi 40 000 masques chirurgicaux et 300 visières de protection qui ont été distribués sur la période.

Elle a mis à disposition les imprimantes 3D en sa possession à l'université Paris-Est-Créteil afin de participer à l'impression à grande échelle de pièces et équipements utiles aux soins et répondant aux besoins des médecins (adaptateurs reliant des masques de plongée à des respirateurs, valves...).

L'ouverture d'équipements municipaux pour renforcer le dispositif de soin

Afin de soutenir l'action des services d'urgence des hôpitaux et de renforcer le dispositif de soin sur la ville, la municipalité a décidé, à la demande de

l'AP-HP et des médecins libéraux de la commune et en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS), de mettre à disposition et d'équiper plusieurs de ses locaux.

Un centre de soins spécialisés Covid-19 a ainsi été installé au centre sportif Marie-Thérèse-Eyquem durant plus de deux mois et demi. Accueillant 10 à 25 patients par jour dans les conditions maximales de sécurité et de prise en charge sanitaire, ce centre avait pour finalité de traiter spécifiquement des patients en suspicion d'infection pour que l'activité des cabinets médicaux puisse se maintenir sur les autres affections et pathologies et que le service des urgences de l'hôpital Henri-Mondor soit déchargé. Outre l'installation des lieux en mobilier et matériel informatique, la Ville a mis à disposition 7 agents municipaux pour assurer les missions d'accueil, de sécurité, de nettoyage ainsi que la bonne gestion de l'équipement.

Elle a également mis en place au sein du gymnase Plaisance un accueil et un lieu de repos dédié aux secouristes des associations agissant auprès du Samu et de l'hôpital Henri-Mondor et est intervenue auprès du Service d'accueil médical initial (SAMI) afin de financer et installer une liaison Internet haut débit des lieux permettant de favoriser le développement des téléconsultations et accompagner l'extension des horaires d'ouverture de cet équipement.

Le financement d'équipement médical de pointe

En lien avec l'EPT Grand-Paris-Sud-Est-Avenir, la Commune a accompagné l'ouverture du nouveau bâtiment « réanimation – blocs – interventionnel (RBI) » de l'hôpital Henri-Mondor en soutenant financièrement l'acquisition d'un nouveau scanner pulmonaire pour le sas de détection des malades pour un montant de 150 000 euros.

L'accueil des enfants des personnels soignants et prioritaires

Dès le 17 mars 2020, suite à la décision du gouvernement de fermer les établissements scolaires et de la petite enfance, la Commune a mis en place un service d'accueil pour les enfants des personnels soignants et des personnels prioritaires.

Des horaires élargis de 7 h 30 à 19 heures furent ainsi proposés en semaine et le week-end au personnel soignant, ce qui a permis d'accueillir plus de

100 enfants par jour durant toute la période du confinement au sein d'une crèche collective, de trois groupes scolaires et d'un accueil de loisirs le mercredi et durant les vacances. L'ensemble des prestations municipales habituelles a été maintenu (accueil périscolaire du matin et du soir, restauration du midi, goûter...) et ce, dans le cadre de mesures d'hygiène et de protection renforcées afin de permettre une sécurité sanitaire adaptée et conformes aux protocoles de l'ARS.

La fourniture de repas au personnel soignant venu de province

Sollicités par la préfecture du Val-de-Marne, la Maison du Handball et l'hôtel Ibis Créteil-Pompadour ont accepté d'accueillir 150 médecins et infirmiers venus de province en renfort des équipes médicales de l'hôpital Henri-Mondor et du centre hospitalier intercommunal.

Pour soutenir ces initiatives, la Ville, en lien avec la cuisine centrale de GPSEA, a assuré durant le temps où ces renforts étaient mobilisés sur le territoire la distribution quotidienne de repas aux personnels soignants hébergés à l'hôtel Ibis Créteil-Pompadour.

L'appel à la solidarité auprès des entreprises du territoire

En cohérence avec les besoins des hôpitaux, un appel à la solidarité en direction de plus de 1 100 entreprises du territoire a été relayé par GPSEA et a permis de collecter et de distribuer le matériel et les produits qui manquaient aux personnels soignants durant cette période (masques chirurgicaux, gants et matériels de sécurité, produits alimentaires...).

Un accompagnement juridique spécifique a également été mis en place à destination des entreprises qui, durant la crise, ont décidé de réorienter tout ou partie de leur chaîne de production vers du matériel à destination des patients des hôpitaux ou vers la fabrication de gel hydroalcoolique, comme ce fut le cas de la société NAGA installée à Sucy-en-Brie.

Créteil, bouclier social et solidaire au service des plus fragiles

La crise sanitaire que connaît notre pays, du fait de sa soudaineté et de son ampleur, est pour nous tous

sans précédent et bouscule tous nos repères. Elle contribue à accentuer les fragilités existantes, à créer des situations de précarité nouvelles et exacerbe les inégalités et le risque de décrochage d'un certain nombre de nos concitoyens. À Créteil, les valeurs d'entraide, de solidarité et de cohésion sociale sont au cœur de l'engagement de la municipalité et des habitants. L'action de notre Ville en matière sociale n'est plus à démontrer et le volontarisme de nos dispositifs d'accompagnement constitue, depuis le début de la crise, pour nombre de nos concitoyens, un véritable bouclier social et solidaire.

L'accompagnement renforcé des personnes âgées et vulnérables

Les personnes âgées et celles qui connaissent des fragilités, outre le fait qu'elles aient été particulièrement touchées par l'épidémie dont elles ont été les premières victimes, ont été durement éprouvées par les mesures de confinement et se sont retrouvées pour certaines d'entre elles exposées à des situations d'isolement et de vulnérabilité marquées.

C'est pourquoi la Ville s'est organisée pour maintenir durant toute la durée du confinement ses dispositifs sociaux d'accompagnement à domicile des personnes âgées et en situation de handicap (soins à domicile, aide à domicile, distribution de repas à domicile et en résidence, aides financières spécifiques). Elle a, par ailleurs, lorsque cela a été nécessaire, œuvré pour renforcer son action et son soutien à destination des plus fragiles et des personnes isolées (activation du registre des personnes vulnérables, réalisation de menus services : courses, retrait d'argent, livraison de médicament, délivrance d'attestation dérogatoire de déplacement...).

La Ville a également adapté le fonctionnement de ses résidences autonomie afin d'assurer à ses résidents un équilibre indispensable entre le respect des exigences sanitaires et des mesures de protection prescrites par les autorités gouvernementales (registre des entrées et sorties, suspension des temps collectifs et des visites, adaptation des modalités de prise de repas, nettoyage des lieux communs...) et un accompagnement social attentif pour éviter la perte du lien et prévenir le risque de glissement des plus vulnérables (échange téléphonique quotidien, mise à disposition de tablettes numériques pour

faciliter le contact avec les familles, « courrier du cœur » avec des élèves d'une école, événements culturels et sportifs au balcon...).

Les mesures de solidarité et de soutien en faveur des personnes en difficulté

Contraints de réduire ou de cesser leurs activités professionnelles avec les mesures de confinement, certains Cristoliens se sont vus confrontés à des difficultés financières et sociales particulièrement marquées. Pour accompagner ces situations, la Commune et le CCAS ont ainsi souhaité renforcer leurs dispositifs d'accompagnement social en augmentant notamment les moyens financiers consacrés à l'aide alimentaire d'urgence et en maintenant durant toute la crise des permanences quotidiennes pour répondre aux besoins des personnes en difficulté.

Elle a également soutenu l'organisation et la mise en place logistique de distribution solidaires de colis alimentaires en faveur des personnes en difficulté (Restos du cœur, AAG5C) et a mis en place avec Créteil-Habitat SEMIC un accompagnement spécifique pour les locataires fragilisés par la crise sanitaire (annulation de l'augmentation de loyers, moratoire sur les procédures contentieuses, échelonnement de loyers, allongement des plans d'apurement...).

Créteil, bouclier protecteur et attentif au vivre-ensemble des Cristoliens

Durant plusieurs semaines, face à l'épidémie, et en complément de l'action de l'État, le bloc communal a été tout particulièrement impliqué dans la gestion de la crise sanitaire et dans l'accompagnement indispensable de la population durant cette période. Alors que les mesures de confinement auraient pu conduire au repli sur soi et entamer le vivre-ensemble, la Municipalité est demeurée durant cette période attentive au maintien du lien social entre les habitants, à la prévention du risque de décrochage scolaire des jeunes Cristoliens les plus en difficulté en raison de la fermeture des établissements scolaires et à proposer aux Cristoliens un service public fort et protecteur.

La continuité des services publics essentiels proposée aux Cristoliens

Durant toute la période du confinement, la Commune s'est mobilisée pour assurer la continuité des services publics municipaux essentiels aux Cristoliens. Au-delà des services à la personne du CCAS et de l'accueil des enfants du personnel soignant dans les crèches et les écoles, ont été maintenus les services de l'état civil et du cimetière, les actions de sécurisation des bâtiments et de l'espace public et d'accompagnement des acteurs locaux dans la conduite de leurs activités (SAMI, La Poste, associations), les interventions indispensables des services techniques (voirie, espaces verts, chauffage urbain, éclairage) et les fonctions logistiques.

GPSEA s'est également attaché à poursuivre les missions essentielles en faveur de ses Communes membres de la cuisine centrale, de la collecte des déchets, du nettoyage de l'espace public par la propreté urbaine ainsi que l'accompagnement des acteurs économiques.

Les mesures de soutien apportées aux familles cristoliennes

Consciente des difficultés que peuvent rencontrer les familles depuis le début de la crise sanitaire, la Commune a souhaité leur apporter un soutien substantiel. À cet effet, les prestations réalisées au mois de mars dans les accueils en crèche, les accueils périscolaires, de la restauration collective ou encore les accueils loisirs n'ont pas été facturées, ce qui constitue une aide substantielle pour 6 500 familles de l'ordre de 280 000 euros.

Un accompagnement des familles a été mis en œuvre afin d'assurer la continuité éducative à distance et prévenir le risque de décrochage scolaire compte tenu de la fermeture des établissements scolaires (suivi de 70 familles par le référent du « Programme de réussite éducative », action des animateurs du projet « Promeneur du Net », don de matériel informatique et de connexion pour 25 familles en lien avec Emmaüs Connect). Un dispositif d'écoute et d'assistance psychologique a été mis en place durant la période par le CCAS afin de soutenir et de conseiller les Cristoliens dans leurs fonctions parentales.

Les actions en faveur de la cohésion et de la solidarité entre les habitants

La Commune a accompagné durant toute la période du confinement les actions qui participaient au vivre-ensemble et aux solidarités de proximité entre les habitants (conseil de quartier, plateforme « Entraidons-nous »...) et a initié et relayé sur son site Internet les productions artistiques, sportives et culturelles des acteurs locaux et associatifs dans la rubrique « Créteil chez soi ». Elle a aussi soutenu matériellement le projet solidaire de confection de 20 000 masques alternatifs en tissu coordonné autour de la Maison pour tous Jean-Ferrat.

Les mesures mises en œuvre pour préparer l'après-confinement

Pour préparer la sortie du confinement, la Commune a mandaté la société Derichebourg multiservices, agréée par l'ARS, pour la réalisation d'une opération de désinfection et de nettoyage de l'ensemble des groupes scolaires et des crèches.

Elle a, par ailleurs, travaillé activement avec les services de l'État pour adapter aux consignes sanitaires son organisation et les conditions d'accueil au sein de ses établissements et ce, afin d'assurer la sécurité des enfants, personnels et enseignants. La Commune a ainsi dès le 11 mai 2020 été en capacité d'ouvrir l'ensemble de ses établissements scolaires permettant depuis le retour progressif des enfants en classe conformément aux directives académiques.

Parallèlement, afin d'accélérer la protection de la population contre le risque de contamination à la Covid-19, la Commune a souhaité doter chaque Cristolien d'un équipement de protection face au virus. À cet effet, dès fin avril dernier, un envoi postal de 75 000 masques chirurgicaux a été réalisé aux 15 000 personnes âgées de plus de soixante-cinq ans et en situation de handicap de la commune.

La Commune a, ensuite, commandé plus de 150 000 masques en tissu, lavables et réutilisables labellisés AFNOR de taille adulte et 15 000 de taille enfant afin de doter chaque Cristolien au moment du déconfinement. La distribution de ces masques a été menée en deux temps. Tout d'abord, chaque foyer a reçu à son domicile un masque par envoi postal puis les foyers composés de plusieurs personnes ont été

invités à se déplacer dans vingt sites de distribution répartis sur l'ensemble du territoire communal afin de retirer le nombre de masques nécessaires à leur protection.

Créteil, bouclier anti-crise pour le tissu économique et associatif cristolien

À la crise sanitaire pourrait succéder une crise économique et financière dont l'ampleur et les conséquences en termes de destruction d'entreprises et d'emplois restent encore difficiles à estimer. Nombre de grandes entreprises, de PME-TPE, de commerces de proximité ou d'associations ont, en effet, été touchés de plein fouet par la réduction de leurs activités et durablement fragilisés par la crise. Alors que ces structures s'interrogent légitimement sur la pérennité de leurs activités et le soutien dont elles peuvent bénéficier durant cette période, la Ville a souhaité mettre en place, en lien avec GPSEA, un plan d'aide et de soutien à l'activité et à l'emploi qui constitue un véritable bouclier anti-crise pour le tissu économique et associatif cristolien.

Le soutien aux entreprises du territoire

Un dispositif global a été pensé pour atténuer les perturbations économiques importantes que la crise sanitaire occasionne en proposant au tissu économique local une aide et un soutien afin de préserver l'activité et l'emploi. Ce plan d'action s'est traduit par la garantie du paiement des fournisseurs et le maintien de la commande publique de la Ville et de GPSEA durant la période et par un travail de veille et d'accompagnement des entreprises les plus impactées vers les dispositifs de soutien nationaux et régionaux mis en œuvre par GPSEA.

Puis, depuis la sortie du confinement, ces actions se sont orientées vers l'appui des entreprises dans la reprise économique en leur proposant une offre de conseil et des séminaires afin de les aider à absorber le choc de la crise, une aide dans la mise en œuvre de démarches de la relocalisation de leurs fournisseurs ainsi qu'un parcours « Reboost entreprises » élaboré en lien avec la CCI et la Région Île-de-France.

L'accompagnement des commerces de proximité

Entre fermeture de leurs établissements et réduction de leurs activités, nombre de commerçants cristoliens

ont subi frontalement les effets économiques de la crise sanitaire et les conséquences liées à la période de confinement.

Face à cette situation, la Ville a souhaité accompagner les commerçants de proximité dans la poursuite de leurs activités durant la période (aide et relais des offres de livraison à domicile de produits frais, distribution de masques chirurgicaux...), favoriser la réouverture d'un commerce alimentaire à la Habette et soulager leur trésorerie en suspendant le recouvrement de diverses redevances et taxes (loyers, droits de voirie et de terrasse, TLPE...).

Le suivi attentif des situations des associations

Une action renforcée de soutien au tissu associatif cristolien a été mise en œuvre par la Commune afin de fournir à ces structures toutes les informations nécessaires sur les dispositifs d'aide financière liée à la perte d'activité déployés par l'État (fonds de solidarité, chômage partiel...) et les situations financières ou de trésorerie critiques ont été examinées au cas par cas.

Le recouvrement des loyers des locaux associatifs a été suspendu pour les mois de mars, avril et mai 2020 et toutes les demandes de versement d'avance sur la subvention de fonctionnement accordées habituellement par la Ville ont été facilitées.

FRESNES (94)

La crise sanitaire exceptionnelle que nous traversons nous a invités à un élan de solidarité inédit envers les plus fragiles. Elle a mis en lumière le caractère indispensable de nos services publics et des femmes et des hommes qui les font vivre en étant mobilisés tous les jours pour permettre à notre ville de continuer à vivre en dépit du confinement auquel ils étaient soumis également.

Nos actions de solidarité durant le confinement

Une cellule de crise s'est réunie tous les jours en présence de la maire, de la directrice de cabinet et de la direction générale des services. Une liaison régulière avec les services de la préfecture, l'Agence régionale de santé (ARS) et des forces de police a été établie.

Le portage des repas à domicile en direction des personnes âgées qui le demandent a fonctionné. Plus de 95 repas par jour sont livrés encore à ce jour et toutes les nouvelles demandes sont honorées.

Nous avons activé notre plan canicule dès le premier jour de confinement. Toutes les personnes âgées figurant sur nos listes ont été contactées régulièrement pour s'assurer qu'elles se portaient bien et ne manquaient de rien.

Un réseau de bénévoles porté par le collectif « Habitants solidaires » et soutenu par la section de Fresnes de la Ligue des droits de l'Homme a été créé en lien avec le CCAS de la Ville pour répondre aux besoins de première nécessité des personnes âgées de soixante-neuf à quatre-vingt-dix-neuf ans (alimentation et hygiène/pharmacie) pour les Fresnoises et les Fresnois dans l'incapacité de le faire par eux-mêmes : personnes âgées, dépendantes ou strictement confinées et qui peuvent être dans l'isolement aujourd'hui. Il s'agit de faire les courses dans les commerces fresnois et de les apporter aux personnes aidées.

De nombreux Fresnoises et Fresnois bénévoles, membres du conseil fresnois de la vie associative, entouré des conseils de quartier, se sont mis à l'ouvrage en réalisant bénévolement des masques dit « alternatifs » en tissu, lavables et réutilisables.

Les aides financières facultatives du CCAS ont été maintenues et, pour les compléter, la Ville de Fresnes a établi un partenariat avec la Croix-Rouge française pour venir en aide aux plus démunis.

Tout en respectant les consignes de sécurité sanitaires, nous avons maintenu l'ouverture de l'épicerie sociale qui fournit des denrées alimentaires tous les vendredis à 50 familles.

Le centre municipal de santé est resté ouvert pour assurer la continuité des soins aux malades dans un contexte où le risque de contagion est encore fort.

Pour respecter les consignes de l'État, des mesures d'accueil ont été mises en place pour permettre aux professionnels de santé et des établissements sociaux et médico-sociaux directement en charge de la gestion de la crise sanitaire d'être pleinement mobilisables. Ainsi, les enfants de moins de trois ans sont accueillis dans la crèche La Cerisaie et les enfants de plus de trois ans dans le groupe scolaire Blancs-Bouleaux. Tous les accueils périscolaires sont assurés y compris l'accueil de loisirs le mercredi et une offre de solutions le week-end.

Du côté des familles, dont on sait combien la période de confinement peut être complexe dans la gestion au quotidien des enfants, pour ceux qui le souhaitent, la psychologue du service petite enfance était à l'écoute des parents dont les enfants sont accueillis dans nos structures.

Pour tous les autres parents, la Ville a mis gratuitement à leur disposition les coordonnées de professionnels qui étaient à leur écoute.

Enfin, s'agissant des violences intrafamiliales, la Ville a fait appel à une association de psychologues rompus à l'écoute téléphonique et avec laquelle nous avons passé convention. Les appels étaient gratuits pour les Fresnoises et les Fresnois.

Rompre le confinement par des actions éducatives et culturelles proposées sur le site de la Ville

La Ville de Fresnes a lancé un appel à témoignages auprès des habitants qui participent ou ont participé à des actions solidaires.

Grâce à cette initiative inédite qui vise à valoriser les initiatives locales solidaires, la Ville entendait encourager ces actions, qui participent à améliorer le quotidien des habitants et à venir en aide aux personnes les plus fragiles et vulnérables.

Afin de sensibiliser les Fresnoises et les Fresnois à mener des actions de solidarité entre voisins et les engager à respecter sérieusement les mesures de confinement, en plus du message visuel de la maire sur le site de la Ville, des personnalités qui comptent auprès de la population ont participé à une vidéo de courte durée dans laquelle elles présentaient leur message invitant les habitants à rester chez eux, accompagné d'un message sur l'importance de la solidarité en cette période difficile.

Les Fresnoises et les Fresnois ont été invités à participer à un concours photo #fresnesgourmande permettant de partager les photos de leurs plats cuisinés, accompagnés de leur recette. Les plus belles photos ont été publiées sur notre site et nos réseaux sociaux, accompagnés des recettes.

Nos équipements culturels, la bibliothèque et le théâtre Grange-Dîmière se sont mobilisés pour donner des idées et des bons plans permettant de continuer à se cultiver et à se changer les idées.

La Ville a instauré un formulaire en ligne sur son site permettant de procéder à l'inscription des enfants à l'école pour la rentrée 2020-2021.

Pour terminer, à la demande du directeur de la maison d'arrêt, la Ville a accepté d'accueillir dans ses écoles les enfants des agents de la pénitencière. 14 enfants ont été accueillis dans les écoles.

MARCOUSSIS (91)

Dès le 6 mars 2020, Marcoussis a mis en place une cellule de coordination des services sous la présidence du maire animée par la directrice générale des services.

Le 13 mars, à deux jours du premier tour des élections municipales, cette cellule s'est transformée en cellule de crise afin d'anticiper le fonctionnement des services dans un confinement pressenti.

Cette cellule de crise a fonctionné durant toute la période du confinement et est maintenue en veille active depuis le 11 mai jusqu'au 22 juillet 2020.

La continuité des services publics

Tous les services ont été maintenus en activité.

Deux agents d'entretien ont été présents chaque semaine pour assurer le ménage dans les locaux utilisés. Deux agents des services techniques renforcés par deux agents du service des sports ont été déployés pour assurer la tournée des bâtiments, l'arrosage, la propreté urbaine et l'enlèvement des dépôts sauvages.

La police municipale a été présente sur la voie publique cinq jours par semaine (hors congés des agents).

Le personnel d'accueil du CCAS a été renforcé par des animateurs des services temps des loisirs et jeunesse.

Les courriers ont été traités tous les deux jours par nos services.

Des permanences sur rendez-vous concernant l'état civil et les affaires funéraires ont été mises en place.

Le télétravail habituel a été renforcé avec la mise en place du télétravail sur cinq jours dans de nombreux services, grâce à l'accès à distance au serveur informatique (accès aux logiciels métiers).

Les agents sont soit restés sur leur poste pour ceux qui le pouvaient et dont les services en présentiel étaient maintenus, soit en télétravail, soit en autorisation spéciale d'absence pour deux motifs (garde d'enfants ou personnel à risque ne pouvant effectuer du télétravail).

La communication

Pour tous les publics, des mises à jour régulières ont été faites du site Internet, de l'application mobile et du compte Facebook de la Commune.

Pour les commerçants, une communication ciblée des informations des aides de l'État et du Conseil régional a été distribuée.

Une adresse mail dédiée (info.coronavirus@marcoussis.fr) a été créée et un standard téléphonique a été mis en place.

Une campagne de communication sur les ouvertures des commerces a été mise en place.

L'aide aux commerçants

Une plateforme d'e-commerce de proximité a été créée : marcouss-e-commerce.

Une plateforme dédiée aux seuls commerçants de Marcoussis (soit commerces locaux, soit commerçants habitants la commune, soit commerçants du marché) a été mise à leur disposition gratuitement par la Commune et est entrée en fonctionnement dès le 20 mars, permettant ainsi aux commerçants de continuer leur activité *via* des livraisons.

Un accompagnement individualisé des commerçants par l'équipe de développement économique de la Communauté Paris-Saclay a vu le jour.

Le marché a rouvert en mai suite à la dérogation accordée par le sous-préfet de Palaiseau à la demande du maire.

Les aides à la population

Un réseau de bénévoles (une centaine) a été mis en place pour les courses, les gardes d'enfants, les promenades de chiens, géré par le CCAS dont le personnel a été renforcé par des animateurs.

Toutes les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans ont été appelées par le CCAS pour connaître leurs besoins durant le confinement.

Le service de portage des repas a été renforcé avec le doublement du nombre de repas distribués et une proposition des repas pour le soir.

Concernant l'accueil des enfants des personnels mobilisés pour la gestion de crise (soignants, pompiers...) :

deux enseignants par demi-journée, deux animateurs sur le temps du midi ont été mobilisés. Ils sont aussi intervenus dans la crèche familiale pour les plus petits.

Des brigades d'intervention culturelle ont été mises en place vers les publics les plus isolées (concerts sous les fenêtres) et un texte littéraire a été écrit chaque jour pour accompagner les repas portés.

Le maire a lu quotidiennement un poème sur la page Facebook de la Commune.

Bailloterie : la résidence sénior municipale

Cette résidence accueille quinze personnes de très grand âge, de quatre-vingt-sept à cent six ans.

Le personnel a été formé aux gestes barrières, le matériel de protection individuel a été renforcé.

Les cas avérés, et en attente des résultats, ont été confinés dans les chambres avec des visites régulières par des agents et des plateaux-repas ont été servis. Cela a permis aux agents d'être au plus près des résidents.

Les deux résidentes ayant contracté le virus sont revenues à la résidence après une hospitalisation puis quatorzaine en soins.

Des visites des familles ont été organisées sur rendez-vous sur la terrasse avec un dispositif distanciel.

Une aide aux deux Ehpad privés de la commune a été fournie avec le prêt de matériel afin de faire face à la crise.

Le déconfinement

Les services municipaux ont peu à peu repris leur présence en mairie, mais beaucoup d'agents continuent à télétravailler.

Les écoles ont rouvert le 14 mai 2020 avec un important renfort en personnel dans chaque école : un adulte pour deux enfants en maternelle et un adulte pour trois enfants en élémentaire.

Des équipes enseignantes ont été accompagnées par la coordination de nos AME (Assistants municipaux d'enseignements).

Les activités sportives

Toutes les activités sportives ont repris selon les consignes des fédérations sportives avec des procédures spécifiques (tennis, sports individuels) et un lien avec la Fédération française de rugby a permis à notre club à être le premier à reprendre les entraînements (protocole en trois phases).

La médiathèque

La médiathèque Léo-Ferré a repris ses activités dès l'autorisation du Premier ministre avec le respect des règles et la limitation du nombre de personnes.

L'École des arts

Les professeurs de l'École des arts de Marcoussis ont dispensé leurs cours en visioconférence et de nombreuses vidéos ont été réalisées durant le confinement de montage de projets collectifs artistiques.

La distribution des masques

Des masques en tissu, logotés Marcoussis, lavables quarante fois, et commandés à un artisan de Marcoussis (fabriqués en Isère) ont été distribués à toute la population avant le déconfinement grâce aux élus mobilisés et aux bénévoles des associations. Les distributions se sont déroulées sans encombre et 75 % de la population est venue chercher un masque.

Les masques du Département de l'Essonne (reçus en juin) ont également été mis à disposition du public et distribués à tous les commerçants.

Des masques en papier de la Région Île-de-France ont également été distribués dans les pharmacies uniquement pour les soignants.

Soutien aux associations

Les subventions à toutes les associations ont été maintenues.

Prime exceptionnelle aux agents

Une prime a été versée à tous les agents mobilisés durant cette crise.

ORSAY (91)

L'émergence brutale de la crise sanitaire liée à la Covid-19 a été pour bon nombre de collectivités un appel sans précédent à leur capacité de résilience mais aussi un souffle nouveau, porteur d'autres formes de collaboration et de solidarités humaines, loin des schémas classiques et préétablis dominé par les seuls prismes économique et budgétaire. La Commune d'Orsay s'est inscrite dans ce mouvement qui l'a contrainte à faire preuve d'adaptation et d'innovation aussi bien dans la gestion de ses services à la population comme dans l'aménagement de son territoire.

La Ville d'Orsay a néanmoins commencé cette crise avec quelques points forts :

- un haut niveau qualitatif et quantitatif de ses services et équipements à la population qui lui ont conféré un solide niveau de réponse à la crise permettant notamment la mise en œuvre de solutions rapides et adaptées au contexte et aux besoins des habitants ainsi qu'une continuité proportionnée du service public ;
- une expérience significative en gestion de crise avec l'existence d'un Plan communal de sauvegarde (labellisé Pavillon orange) qui lui permettait ainsi de disposer d'une approche aguerrie et adaptée à ce genre de contexte de crise.

Jusqu'au 11 mai, date du déconfinement progressif de la population décrété par le gouvernement, deux séquences ont rythmé l'ensemble des initiatives et mesures entreprises par la Ville d'Orsay : une première étape d'anticipation sur l'accélération de la pandémie de la Covid-19 et d'application de mesures restrictives par le gouvernement ; une deuxième étape, durant toute la période de confinement, marquée par l'accompagnement des mesures gouvernementales et l'adaptation de la collectivité à la gestion de cette crise sanitaire.

Première étape : avant le confinement et dès le mois de février 2020, une anticipation de l'accélération de la pandémie avec l'organisation des services et l'adaptation de la communication aux habitants

Une cellule de surveillance a été installée, activée dès le 25 février 2020, ainsi qu'une cellule de gestion de crise faisant suite aux annonces du président de la République le 11 mai. Cette cellule est une instance de décision, chargée de prendre toutes les mesures nécessaires. Elle est composée du maire ou de l'un de ses représentants, de la direction générale, des responsables des fonctions supports mobilisées (logistique, communication, informatique, ressources humaines).

Les informations ont été immédiatement relayées auprès des Orcéens.

L'élaboration d'un Plan de continuité de l'administration a permis, en amont du déclenchement du stade 3, de définir l'organisation optimale pour assurer la continuité des seules activités essentielles et d'adapter en conséquence le dimensionnement des équipes pour préserver la santé des personnels tout en garantissant aux Orcéens le niveau attendu de service en situation de crise.

Dès le 12 mai, une recherche de solutions de modes de garde a été mise en œuvre pour les enfants de personnel soignant et des personnels mobilisés sur la crise.

Deuxième étape : accompagnement de la mise en œuvre des mesures de confinement par le gouvernement et gestion opérationnelle de la crise sanitaire sur le plan local

Dès les premiers jours du confinement, la Ville a mis en œuvre une prise de contact rapprochée et rapide auprès des habitants les plus fragiles et isolés de la commune et connus du CCAS, sur la base d'un fichier nominatif régulièrement mis à jour (environ 1 000 personnes). Une prise de contact téléphonique individualisée a été organisée dès la première semaine de confinement sur la base d'une répartition des contacts entre chaque élu de la collectivité.

La mobilisation des agents du Centre communal d'action sociale s'est accrue afin d'accompagner les publics fragiles pendant la période de confinement et gérer les urgences sociales.

Une aide au portage de courses et de médicaments pour des publics fragiles identifiés a été réalisée.

Une cellule de solidarité a été créée permettant de recenser et coordonner l'action bénévole.

De nouvelles formes de solidarité ont pris forme entre l'hôpital et la Ville d'Orsay : mise à disposition de matériel des services municipaux (blouses et masques), mise en relation d'initiatives privées et publics avec l'hôpital, instauration du stationnement gratuit et illimité dans toutes les rues de la commune afin de faciliter le stationnement des soignants, collaboration avec une entreprise de free-floating pour la mise en place d'une station de location de vélos électriques en accès libre et gratuit pour le personnel de l'hôpital...

Un accompagnement personnalisé des commerçants et acteurs économiques du territoire a vu le jour.

Cette réorganisation du service public communal a accru sa capacité de résilience à un niveau inédit pour s'adapter à la crise et apporter une réponse adaptée aux besoins des habitants.

Ainsi, la communication numérique a été renforcée, véritable source d'innovation.

Tout cela a permis la création et mise en œuvre de dispositifs de solidarité inédits.

À de nombreux égards, la période de confinement et la crise sanitaire se sont révélées comme des « accélérateurs » de conscience sur la violence entretenue par l'homme sur son environnement. Cette prise de conscience accrue s'est manifestée par de nombreux appels de la société civile à la transition vers un « monde d'après » plus vertueux, plus écologique et plus solidaire. Plus localement, à Orsay, des mesures innovantes ont été entreprises qui préparent déjà l'engagement du territoire en ce sens.

Deux initiatives doivent être plus particulièrement mises en lumière. La première est la décision de réduction de l'éclairage nocturne. Cette mesure qui a fait l'actualité dans plusieurs médias locaux et nationaux avait pour but de profiter du confinement afin de générer des économies d'énergie mais aussi de réduire l'effet nocif de l'éclairage artificiel sur la faune. Après avoir entrepris des tests fin mars dès les débuts du confinement, la Commune a commencé des tests de réduction des plages horaires d'éclairage nocturne. Puis, à compter du 6 avril, de nouvelles horloges ont été installées sur les armoires élec-

triques de la ville qui ont permis une réduction de l'éclairage nocturne modulée de façon différenciée sur trois zones : une zone couvrant certains secteurs et axes stratégiques de circulation et de présence humaine (proximité et desserte de l'hôpital, zones de desserte du bus de nuit) où l'éclairage reste allumé toute la nuit ; une zone de proximité des gares où l'éclairage nocturne est éteint de 1 h 30 à 5 heures (soit en dehors des horaires de fonctionnement du RER durant le confinement) et une zone concernant l'ensemble des quartiers résidentiels où l'éclairage nocturne est éteint de 23 heures à 5 heures.

La deuxième initiative s'est attachée à l'élaboration de pistes cyclables temporaires : comme de nombreux territoires de l'Île-de-France, au sortir du confinement, l'enjeu des transports collectifs et du recours aux modes de déplacement alternatifs s'est considérablement accru. Le vélo, en tout premier lieu, s'est affiché comme l'un des moyens de recours privilégiés pour réduire l'impact sanitaire et environnemental du recours aux voitures individuelles ou transports en RER, bus et métro. À Orsay, cette préoccupation a également été prise en compte grâce à une collaboration active avec la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, en charge de la question des mobilités sur le territoire. Ainsi, un schéma de circulation *via* des pistes cyclables temporaires a pu être défini et doit faire l'objet d'aménagement à compter du mois de mai. Il s'agit notamment de l'aménagement d'une piste sur Orsay-Palaiseau *via* la RD988 entre Bures-sur-Yvette et Paris accompagnant ainsi la volonté d'aménagement d'un « RER Vélo » souhaité par l'État comme toutes les collectivités concernées en Île-de-France. Des aménagements intérieurs au territoire de la commune, toujours en lien avec la Communauté d'agglomération, ont été par ailleurs étudiés et doivent faire l'objet d'un déploiement progressif afin de relier cette piste cyclable « structurante ».

PARIS VALLÉE DE LA MARNE (Territoire - 77)

La COMIF tenait à intégrer l'échelon intercommunal dans la présentation de ces bonnes pratiques.

À ce titre, le Territoire Paris Vallée de la Marne présente plusieurs politiques publiques significatives pour son territoire, mises en place durant la période de crise sanitaire.

Des cours en ligne ont été mis en place par les conservatoires et des cours de sport-fitness en ligne ont été dispensés par nos professeurs de sport.

Toutes les procédures d'abonnement ou d'inscription ont été dématérialisées.

Des newsletters spéciales ont été créées pour garder le lien avec les usagers.

Un système de « drive » dans les médiathèques pour permettre un retour progressif dans les équipements a été mis en place.

Des agents spécialisés ont été mobilisés pour conseiller les entreprises du Territoire et les orienter dans cette période.

Une permanence juridique a été maintenue pour accompagner les personnes en difficulté dans les Maisons de justice et du droit (par exemple, dans le cadre des violences faites aux femmes).

Les professionnels de santé ont également été accompagnés *via* la mise en place de centres d'accueil Covid-19 : coordination entre les professionnels et prêt de matériel. L'Agglomération avait l'avantage de disposer de contacts à l'ARS et la CPAM (contacts noués dans le cadre de la construction du Contrat local de santé) qui ont permis de faciliter l'information des professionnels de santé.

Les besoins en matériel des professionnels de santé et des acteurs médico-sociaux du Territoire ont été recensés. Un appel aux dons a été lancé en direction des entreprises du Territoire.

Les professionnels de santé, Ehpad, ambulances, etc., ont été également recensés afin de faciliter la distribution de masques par les Communes et le Département.

SARCELLES (95)

Sans prétendre à l'exhaustivité, pari difficile à relever dans le cadre d'une période qui s'est caractérisée pour les maires par un devoir de décision permanent, dans un contexte à la fois anxiogène, dégradé et plus riche en informations contradictoires qu'en certitudes.

L'éducation

La Ville de Sarcelles est particulièrement préoccupée par la rupture de la scolarisation de nombreux élèves, beaucoup présentant des profils cognitifs ou comportementaux fragiles. En complément et pour amplifier les actions habituellement menées par les équipes de la réussite éducative, un partenariat a été conclu avec SOS Racisme.

Depuis le 31 mars 2020, le dispositif « Sarcelles solidaire de ses élèves » permet un accompagnement à la scolarité pour 134 élèves, dont 76 nouvelles situations et 58 élèves anciennement suivis. 61 élèves relèvent d'un dispositif d'accompagnement à la scolarité (16 lycéens et 45 collégiens). 13 élèves rencontrant des difficultés psychosociales particulières sont suivis et écoutés par des éducateurs et psychologues de La maison de Léah. 21 élèves bénéficient d'un coaching scolaire avec une intervenante. 44 élèves exclus des collèges durant l'année sont toujours suivis, dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire.

Par ailleurs, la Ville s'est mobilisée pour acheter du matériel informatique à destination des élèves les plus en difficulté. La Fondation Aéroports de Paris a fait don d'une trentaine d'ordinateurs. L'utilisation de crédits de réussite éducative pour acheter des tablettes a pu aboutir grâce à l'intervention rapide du préfet délégué à l'égalité des chances. Toutefois, de nombreux élèves ne sont aucunement équipés avec des outils numériques et leurs familles se trouvent dans des situations si dégradées qu'elles ne permettent pas de pallier l'absence de scolarité physique des enfants. La plupart des élèves suivis par le PRE durant cette période auront besoin d'un accompagnement soutenu sur une longue période.

La distribution de masques

L'accès aux masques dans les premières semaines de la crise a relevé d'un véritable parcours du combattant, la Ville pouvant à peine couvrir ses besoins (police municipale, propreté urbaine, services d'entretien, agents recevant du public...) grâce à des dons de personnes privées, source d'approvisionnement aléatoire et non pérenne.

Le 4 avril, la Région a apporté au siège de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France des masques correspondant aux besoins de 20 % de la population. Début avril a permis de constater également une plus grande facilité à obtenir des masques chirurgicaux chez les fournisseurs. La Ville en a commandé plusieurs dizaines de milliers, qu'elle a mis à disposition des agents municipaux. Les différentes dotations fournies par la Région Île-de-France ont été prioritairement distribuées chez les commerçants, les professionnels de santé, les personnes âgées et les plus fragiles.

Un nombre significatif de masques ont été distribués à l'Ehpad du groupe Korian. Une donnée d'autant plus surprenante que ce groupe est le leader de la gestion d'établissements pour personnes âgées en France. Dans le même temps, une maison de retraite gérée par la Croix-Rouge a anticipé et sécurisé ses besoins et n'a quasiment pas fait appel aux ressources de la Ville.

Des masques ont été livrés, au fur et à mesure des commandes, à une école d'infirmières, à des écoles privées (certains groupes d'enseignement privé n'ont pas anticipé la crise, ni même la fin du confinement et s'appuient sur la solidarité de la Ville pour s'approvisionner en masques et en gel hydroalcoolique), à des associations. En quelques semaines, nous sommes passés d'une économie de pénurie et de débrouillardise à un processus plus standardisé et fiable. Il conviendra probablement pour les Villes d'intégrer l'achat de ce type d'équipements à l'avenir.

Deux importantes commandes de masques lavables en tissu ont été passées auprès de fournisseurs établis dans le Val-d'Oise. La Ville de Sarcelles a acquis 120 000 masques lavables. Un mode d'emploi a été réalisé, le tout mis sous pli en quarante-huit heures et distribué dans les 23 000 foyers de la ville, à raison de deux masques par foyer. Les habitants ont été

invités à venir récupérer des masques complémentaires dans sept points de retraits correspondant aux quartiers de la ville, sur justificatifs.

Les diverses actions de solidarité

Un soutien a été apporté à une vaste action de solidarité en ligne : création d'un groupe « Sarcelles entraide coronavirus » par un collectif d'habitants, comptant désormais des centaines de membres, dont le seul objectif est de se rendre service, par le biais d'une annonce de demande ou d'offre.

Un numéro d'appel unique a été mis en place pour le soutien psychologique (psychologues, agents de la Ville et psychologues bénévoles). Le même dispositif a été offert aux agents municipaux.

Des distributions d'attestations de déplacement dérogatoire ont été faites (commerces, associations, à la demande pour tout habitant).

Concernant les distributions alimentaires, elles ont été réalisées par le Secours populaire. Des équipements publics ont été mis à disposition pour les associations caritatives).

Des véhicules ont été prêtés à des associations distribuant des repas aux personnels soignants des hôpitaux.

Les courses et les produits de première nécessité ont été portés aux personnes isolées.

Des agents municipaux ont été disponibles pour renforcer la distribution alimentaire des Restos du cœur.

Les mesures sanitaires

Un centre Covid-19 a été mis en place, les mobiliers urbains et des axes stratégiques ont été désinfectés. Selon la prescription de l'arrêté municipal, les commerces alimentaires ont été fermés à 20 heures. Enfin, un atelier de fabrication de masques en tissu, puis de surblouses a été créé.

Les consultations en vue du déconfinement

L'annonce du 11 mai comme date de début d'un déconfinement progressif a créé non seulement la surprise mais aussi une grande inquiétude chez des

habitants initialement convaincus que l'année scolaire ne reprendrait pas son cours normal au troisième trimestre.

Une vaste consultation a été lancée sur Facebook (un sondage en ligne) et a permis de dégager une tendance très nette sur le refus des parents de remettre leur enfant à l'école dès le mois de mai. Les syndicats enseignants, les syndicats de personnels territoriaux ainsi que les fédérations de parents d'élèves ont émis des avis corroborant cette crainte très partagée.

Le maire a alors décidé de maintenir le dispositif existant, compte tenu de la difficulté à appliquer de manière sérieuse et sécurisée le protocole sanitaire de 63 pages rédigé par le ministère de l'Éducation nationale. Ce dernier, pour être correctement applicable, aurait nécessité la présence d'à peine cinq enfants par classe au sein de nos établissements.

Ce sont donc 7 groupes scolaires qui ont continué – à partir du jeudi 14 mai – à accueillir les enfants des personnels soignants, des personnels du ministère de l'Intérieur, des entreprises funéraires, mais aussi les enfants dont les deux parents travaillent et ne peuvent pas télétravailler (ou un seul parent dans le cas des familles monoparentales).

De graves dysfonctionnements dans notre relation avec l'État

Durant la gestion de la crise sanitaire, nos collectivités locales ont été confrontées à d'importants dysfonctionnements dans leur relation avec l'État et ses opérateurs.

Ne cherchant pas dans cette partie à nous placer dans la seule et simple dénonciation, nous envisageons ce relevé de dysfonctionnements comme un retour d'expérience bénéfique à tous, pour qu'en cas de nouvelles crises les mêmes erreurs ne soient pas reproduites.

Dans cet esprit, au préalable, nous demandons qu'une délégation de la COMIF soit entendue lors des auditions de la Commission d'enquête parlementaire relative à la gestion de la crise sanitaire.

Dix dysfonctionnements majeurs rencontrés par nos collectivités locales durant la crise sanitaire

- Très peu de réunions ont été organisées par les préfets avec les maires, alors même qu'ils devaient former le « couple opérationnel » privilégié par l'État pour agir.
- Certaines de nos commandes de masques chirurgicaux ont été réquisitionnées par les services de l'État.
- Les priorités de dotation des EPI sur les villes détentrices d'un centre municipal de santé n'ont pas été prises en compte.
- L'État n'a pas fourni de masques pour les populations et il y a eu des pénuries de masques au début de la crise sanitaire ne permettant pas aux personnels communaux œuvrant sur le terrain d'être protégés comme il se doit.
- Les Communes n'ont pas pu verser des aides directes aux commerces en difficulté.

- L'appui logistique de l'État *via* l'Agence régionale de santé aux Centres municipaux de santé a été défaillant, notamment pour la création de « Covidromes ».
- Le protocole sanitaire de 63 pages mis en place dans les écoles et opposable aux maires n'a pas pris en compte les questions de responsabilités et de faisabilité.
- Un défaut d'information du ministère de l'Éducation nationale des organisations pédagogiques dans les écoles est à déplorer, laissant la responsabilité aux maires.
- Des accès problématiques et erratiques aux services de La Poste ont été constatés dans de nombreuses villes.
- Les refus de dérogations préfectorales parfois non fondés ou des dérogations considérées comme trop restrictives au sujet de l'ouverture des marchés alimentaires ont créé dans certaines villes des problèmes d'approvisionnement pour leurs habitants.

La posture des services déconcentrés de l'État pourrait se résumer ainsi, en fonction des différentes interventions présidentielles et gouvernementales : sclérose et inertie avant les déclarations, fébrilité et agitation le lendemain des déclarations.

Il en ressort l'image d'un colosse aux pieds d'argile, drapé dans sa superbe, mais qui, confronté à une situation de crise exceptionnelle, se révèle dans toute sa fragilité.

Il en ressort chez les collègues contactés durant cette période une incapacité à interpréter les textes et à agir dans le cadre de l'analyse d'une situation donnée.

Cette rigidité de fonctionnement est d'autant plus palpable lors d'une pandémie telle que celle du

coronavirus, où la nouveauté et l'exception furent la norme.

Cette fragilité, les collectivités locales la constatent au quotidien depuis de nombreuses années tant le mode de fonctionnement des services de l'État semble ne pas pouvoir se départir de la verticalité la plus forte.

Il n'y a pas, en l'espèce, de leçon à donner de la part des Villes sur le mode de la morale et de la suffisance, mais en revanche à tirer collectivement des leçons de ces constats pour le moins tristes, afin de rapidement et efficacement corriger le tir.

Manifeste : bâtir un avenir résilient et solidaire

Parce que nous ne déconnectons pas les enjeux surgis de la crise sanitaire de ceux connus de la crise climatique, nous souhaitons apporter ici des réponses pour construire une résilience territoriale plus forte, mais aussi pour interpeller l'État dans le rôle que nous estimons devoir être le sien.

Loin d'être dans la seule incantation, et comme nous l'avons toujours conçu, c'est un partenariat exigeant qui doit nous lier ensemble.

C'est pourquoi nous avons décidé d'adopter cinq engagements forts, pour prendre notre part de responsabilité dans la construction du « monde d'après » ; nous formulons également cinq demandes pressantes, car tout ne relèvera pas de l'action à l'échelon local ; nous émettons enfin cinq propositions, pour relancer notre économie tout en la tournant vers la résilience écologique et sociale de la société.

Cinq grands principes guident nos recommandations :

- réduire la fracture inégalitaire ;
- inventer de nouvelles solidarités territoriales ;
- réarmer nos services publics ;
- financer la relance économique et sociale *via* la consommation et la commande publique locale ;
- adapter nos territoires aux nouveaux modes de vies (logements, transports, télétravail, environnement, numérique...).

1. Nous nous engageons à ce que 10 % de nos agents qui sont en situation puissent télétravailler, un jour par semaine. Les modalités seront définies dans le cadre d'un accord avec les syndicats des personnels de nos communes.

Nous voulons donner l'exemple en proposant un télétravail consenti et qui améliore le bien-être de nos agents.

Nous voulons donner l'exemple pour impulser cette dynamique dans notre Région, car un seuil de 10 % de télétravailleurs en Île-de-France permettrait de supprimer les embouteillages et d'améliorer de façon significative la qualité de l'air.

Nous voulons aussi donner l'exemple en matière d'administration numérique et d'objectif « 0 papier ».

2. Nous nous engageons à constituer des stocks mutualisés de biens stratégiques (sanitaires, équipements légers...) et à développer fortement les circuits courts pour garantir une autonomie alimentaire à nos territoires.

3. Nous nous engageons à nous organiser en centrale d'achat pour doter le plus possible de nos agents en vélos électriques et ainsi changer d'échelle dans notre participation au développement des mobilités douces.

4. Nous nous engageons à créer la « Réserve citoyenne locale » dans chacune de nos communes.

La crise sanitaire a apporté un formidable élan de solidarité de nos populations, avec la manifestation spontanée de très nombreuses bonnes volontés.

Afin de pérenniser cet engagement citoyen qui nous accompagne utilement pour répondre le plus rapidement possible aux crises (épidémie, canicule, crue...) lorsqu'elles surgissent sur nos territoires, nous nous engageons à organiser ce réseau de citoyens volontaires et bénévoles en le réunissant et en le formant régulièrement.

5. Nous nous engageons à faire entrer la nature à l'école dans chacune de nos villes pour sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge aux bienfaits de la biodiversité, comme pour développer les liens familiaux et intergénérationnels (par exemple jardins partagés, potagers municipaux, ferme urbaine, animalerie...).

6. Nous demandons un Cadre national dérogatoire activable en cas de crise grave, élaboré entre l'État, ses opérateurs et les collectivités locales.

Ce cadre dérogatoire pourrait être activé dès lors que l'État décrète l'état d'urgence sanitaire et donnerait aux collectivités territoriales les responsabilités pour répondre efficacement et rapidement aux besoins des habitants en temps de crise.

Que ce soit au sujet de la réouverture des écoles, des infrastructures publiques (sportives, culturelles...), des parcs et jardins, des aménagements temporaires de l'espace public..., la crise sanitaire a démontré la capacité des maires à agir très rapidement et prouvé la nécessité de leur faire confiance pour mettre en place des réponses adaptées et différenciées selon les territoires.

7. Nous demandons à l'État de compenser les pertes de recettes fiscales subies par les Villes et Territoires en 2020 sur la base de celles perçues en 2019. Cette compensation devra également être effective en 2021.

Alors que nos Villes n'ont pas disposé du dispositif du chômage partiel durant le confinement, la situation des finances publiques locales – de par la perte massive de recettes fiscales liées à l'absence d'activités économiques durant la crise sanitaire – est rendue très difficile dans de nombreuses communes.

De plus, nos Villes ont encore fait un effort financier en accordant de nombreuses dérogations ou annulations fiscales pour nos commerçants (notamment pour nos cafés et nos restaurants) pour les accompagner dans leur relance.

Nous demandons donc à l'État de compenser ces pertes financières.

8. Nous demandons à l'État de privilégier la relance économique et sociale par le levier de la consommation (60 % du PIB).

À titre d'exemple et de manière non exhaustive : par la création d'un Fonds de solidarité nationale visant à distribuer des bons de consommation essentielle et durable ; par l'aide à la création de monnaies locales régionales limitées dans le temps et exclusivement utilisées dans les commerces de proximité, pour des travaux de transition énergétique ou encore pour financer des activités associatives, sportives et culturelles ; par l'adoption d'une « Prime pour le climat », comme proposée par le groupe socialiste de l'Assemblée nationale...

9. Nous demandons que chaque enfant soit doté d'un équipement numérique – ordinateur ou tablette – au plus tard à son arrivée en 6^e.

Le numérique doit devenir un appui supplémentaire pour nos élèves les plus en difficulté, et non pas une relégation supplémentaire.

Afin de réduire la fracture numérique, qui s'est aggravée durant la crise sanitaire, nous demandons une dotation numérique universelle pour que chaque enfant puisse arriver en 6^e équipé d'un appareil numérique et d'un accès à Internet. Il s'agirait pour nous d'une mesure d'égalité sociale et éducative fondamentale.

De plus, compte tenu de la nécessaire relocalisation d'activités industrielles stratégiques dans notre pays, nous plaçons pour que ces équipements numériques soient le plus possible produits en France.

*

10. Nous demandons une négociation nationale avec La Poste sur les tarifs d'envois postaux pour nos librairies indépendantes.

Alors que la culture est primordiale pour nos villes, nos librairies indépendantes représentent bien plus qu'un simple commerce. Lieux de culture, de socialisation et d'échanges, elles demeurent des sanctuaires culturels pour nos communes.

L'arrêt de leurs activités durant le confinement – additionné à la concurrence déloyale de grandes plateformes numériques comme du développement du e-commerce – fait qu'il est nécessaire de permettre à ces acteurs culturels locaux de rivaliser pour le service de la vente en ligne.

Nous demandons donc qu'une négociation nationale soit menée auprès de La Poste pour que nos librairies indépendantes puissent bénéficier de tarifs égaux aux plateformes comme Amazon pour assurer leur vente en ligne.

11. Nous proposons à l'État de promouvoir un dispositif européen de plan de relance de la commande publique locale de 100 milliards d'euros fléchés sur des investissements exclusifs « transition écologique, santé, logement, transports et numérique » et financé par l'État grâce à l'annulation de la même somme de dettes par la BCE.

Il s'agirait ainsi de mettre en place un « small business act local » qui relancerait fortement nos économies territoriales – rappelons que 70 % de l'investissement public français est porté par les collectivités locales.

12. Nous proposons que soit créé en Île-de-France le premier campus mondial tourné vers la transition écologique (alimentaire, énergétique, sanitaire...).

Les collectivités locales sont aux avant-postes de la transition écologique. Tirant l'un des principaux enseignements du « One Planet Summit », nous savons qu'elles peuvent surpasser l'action des États en la matière, tant leur capacité de mobilisation et d'innovation est importante.

Nous voulons donc constituer dans notre Région une véritable « Silicon Valley » de l'écologie, pour y attirer les meilleurs chercheurs et spécialistes mondiaux en matière de transition.

13. Nous proposons d'engager une réflexion nationale avec les bailleurs sociaux et le secteur immobilier pour que le plus possible de nouvelles constructions puissent contenir de nouveaux espaces partagés dans les bâtiments (par exemple espaces de

coworking équipés et intégrés, salles associatives, ludothèques d'immeuble...).

La crise sanitaire a démontré que nos modes de vies doivent être profondément repensés (télétravail, nouveaux modes de déplacement, nouvelle organisation temporelle...) et que les solidarités de proximité seront à la base de nos résiliences territoriales de demain.

Dans cet esprit, nous pensons que l'avenir du logement en sera bouleversé.

Aussi, nous proposons de construire, avec les acteurs du logement, une réflexion au long cours sur les nouveaux habitats : autonomes énergétiquement, plus partagés, plus collaboratifs, plus intégrés dans l'organisation des temps de vie...

14. Nous proposons d'organiser une Conférence nationale de consensus pour une nouvelle organisation du temps de vie.

Il s'agirait de conduire une réflexion au niveau national sur le modèle des actions menées par les « bureaux des temps » mis en place dans plusieurs communes.

L'objectif serait de proposer une réorganisation large des temps vécus dans notre société, compte tenu des nouveaux modes de vies et des nouveaux usages.

15. Nous proposons d'instaurer un revenu de base universel pour les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans.

Partageant la proposition de dix-neuf présidents de Conseils départementaux, il s'agirait d'ouvrir un droit à ce revenu sans contrepartie, à partir de dix-huit ans, pour lutter notamment contre la précarité de nos jeunes.

Ce revenu devrait *a minima* être égal au montant du seuil de pauvreté et serait dégressif en fonction des revenus d'activités.

Nous pourrions également proposer que les opérateurs qui délivrent des minimas sociaux et des compléments d'activités aient aussi, comme les collectivités territoriales, un cadre d'intervention activable en cas de crise, afin de soutenir les ménages les plus modestes et les étudiants en situation de précarité.

Conclusion

Nos villes franciliennes ont démontré toute l'utilité de leur action publique durant la crise sanitaire. Proximité, réactivité, inventivité, tels ont été les maîtres mots de nos politiques publiques.

Nous sommes prêts à bâtir la *résilience territoriale* qui nous permettra d'anticiper et de surmonter les chocs

à venir : sanitaires, environnementaux, économiques et sociaux.

Avec les 15 propositions de notre « manifeste », nous sommes prêts à nous engager ; mais nous attendons aussi que l'État, maintenant, prenne toute sa part.

Table des matières

01	Préface
03	Introduction
05	Des villes « refuges » dans la crise sanitaire : focus sur nos bonnes pratiques
05	Alfortville (94)
07	Boissy-Saint-Léger (94)
09	Cachan (94)
12	Créteil (94)
16	Fresnes (94)
18	Marcoussis (91)
20	Orsay (91)
22	Paris Vallée de la Marne (Territoire - 77)
22	Sarcelles (95)
25	De graves dysfonctionnements dans notre relation avec l'État
27	Manifeste : bâtir un avenir résilient et solidaire
31	Conclusion

Derniers rapports :

12_2019 : Renforcer l'information des Français sur l'Union européenne :
le défi du cycle européen 2019-2024
Rémy Broc, Rémi Lauwerier, Théo Verdier

01_2020 : Pour travailler à l'âge du numérique, défendons la coopérative !
Jérôme Giusti, Thomas Thévenoud

02_2020 : Financement de la vie politique en France :
11 propositions pour insuffler de la justice
Émeric Bréhier, Hugo Le Neveu-Dejault

06_2020 : Défendre les droits des personnes intersexes :
pour une évolution ambitieuse du droit et des pratiques
Flora Bolter, Anne-Lise Savart

Collection dirigée par Gilles Finchelstein et Laurent Cohen

© Éditions Jean-Jaurès
12, cité Malesherbes - 75009 Paris

www.jean-jaures.org



fondationjeanjaures



@j_jaures



fondation-jean-jaures



www.youtube.com/c/FondationJeanJaures



Fondation
Jean Jaurès
EDITIONS